

24 août 1502 : Abergement du moulin de Trébillet et de terres avoisinantes.

Noble Perceval d'Echallon alberge à Humbert Roy, de Rutly, dans la paroisse de Montanges :

1/le moulin, battoir et scie de Trébillet, avec tous ses instruments, ainsi que les emplacements pour édifier toutes les installations nécessaires sur tout le cours d'eau depuis les sources de Trébillet, sous le village du Fay, jusqu'à la grande rivière, qui coule près de là ;

2 / toutes les terres et propriétés qui se trouvent entre le pré des Collombets qui appartenait à défunt Jean Ducros, et le pré Borgey et « vicum album » à l'est.

Humbert Roy paye 60 florins d'introges. Le servis annuel est de 4 quartaux de froment (mesure de Nantua) et 6 florins d'or.
L'acte est passé à Echallon, devant la maison d'habitation de Perceval d'Echallon, par le notaire Claude Antoine, d'Echallon.

Témoins : Pierre Tournier alias François ; Pierre Junin ; Amédée, fils de feu Humbert Girard ; Jean Bouvier ; tous d'Echallon ; Pierre Guiod, de Rutly.

